

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 23 juillet 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 17 juillet 2018 s'est réuni le lundi 23 juillet 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, VALAY Laurence, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, JACQUET Josette, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, SPECOGNA Marilyn, MAURIN Patrick, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, BRETAGNE Karine Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, ANGELY Lydie, MANIER Bernard, GALDIN Nicole, BROUILLON Hervé, DE LAMARLIERE Sylvie

Pouvoirs : de Lydie ANGELY à Patrick MAURIN, de Nicole GALDIN à Jean-Pierre MARCHAND, de Hervé BROUILLON à Marie Françoise BOUGUES, de Sylvie DE LAMARLIERE à Laurence VALAY (en cours de séance, 20h08)

F.16

Convention de partenariat dans le cadre de Marmande en Fête

La manifestation annuelle "Marmande en Fête" attire sur trois jours, plusieurs milliers de personnes.

Cette manifestation a pour objectif de promouvoir la Commune et son fruit emblématique la tomate autour de diverses animations (festives – musicales – gourmandes etc.).

Plusieurs enseignes souhaitent participer à l'organisation de cette manifestation qui participe au dynamisme de la Ville.

C'est le cas notamment des agences bancaires marmandaises de la Banque Populaire, du Crédit Agricole Aquitaine et du Crédit Mutuel.

Ces dernières ont fait part de leur volonté de sponsoriser la manifestation et pour cela elle s'engage à verser les sommes suivantes :

- Banque Populaire : 300 €
- Crédit Mutuel : 500 €
- Crédit agricole Aquitaine : 2000 €

C'est pourquoi, il convient de signer une convention de partenariat avec chacune des entités.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré :

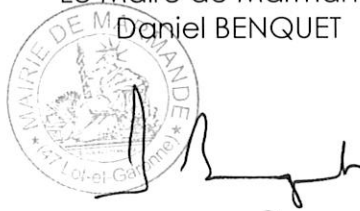
- Décide** de signer une convention de partenariat avec les enseignes suivantes précisant les modalités des sommes allouées :
- | | |
|-----------------------------|--------|
| Banque populaire : | 300 € |
| Crédit mutuel : | 500 € |
| Crédit Agricole Aquitaine : | 2000 € |
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier

Votants : 31 Abstention : 00 Exprimés : 31 Contre : 00 - Pour : 31
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 24 juillet 2018

Le Maire de Marmande

Daniel BENQUET

The image shows a circular official seal of the Mayor of Marmande. The seal contains the text 'MAIRIE DE MARMANDE' at the top and '147 Lot-et-Garonne' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 25/07/2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 25/07/2018

Le Maire de Marmande

Daniel BENQUET

This is a duplicate of the signature and seal block above, enclosed within a rectangular border. It features the same circular official seal of the Mayor of Marmande and the handwritten signature of Daniel Benquet.